

Bilan de la concertation

*Elaboration du PAPI du Bassin versant de la Moselle
aval et de l'Evaluation environnementale Stratégique*

Table des matières

I. Contexte réglementaire	3
II. Les modalités de concertation mises en œuvre	4
2.1 Les instances de gouvernances dans la cadre de la mise en œuvre du PEP et rencontres bilatérales	5
2.2 La concertation des EPCI du bassin versant	7
2.3 La concertation multi-acteurs thématiques	9
2.4 Les rencontres dédiées à la finalisation du programme d’actions en 2025	14
2.5 L’information et la sensibilisation du grand public	16
III. Synthèse des principaux avis exprimés	17
3.1 Paysages et milieux naturels	17
3.2 Continuités écologiques	17
3.3 Volet agricole.....	18
3.4 Les enjeux fonciers, industriels et d’entreprises	19
3.5 Le ruissellement.....	20
3.6 Zoom sur des actions locales	20
Les actions de la Seille	20
Les actions d’Orne Aval	21
Les actions d’Orne Amont	21
Les actions de l’axe Moselle	22
IV. Conclusion	22

I. Contexte réglementaire

1.1 Contexte général

Le Syndicat Mixte Moselle Aval exerce ses missions sur le bassin versant de la Moselle aval. Son périmètre d'action s'étend ainsi de la confluence de la Meurthe avec la Moselle (Custines, en Meurthe-et-Moselle) jusqu'à la frontière franco-germano-luxembourgeoise (Apach, en Moselle), et comprend entre autres les sous-bassins versants de l'Orne et de la Seille.

Le bassin versant de la Moselle aval rassemble près de 780 000 habitants (INSEE 2014-2017). A l'échelle de ce périmètre, 37% de la population se situe au sein de l'enveloppe approchée des inondations potentielles pour les cours d'eau (EAIPce) soit un peu plus de 291 000 personnes.

Afin de pouvoir déposer un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en 2025, le Syndicat a intégré par dérogation le nouveau cahier des charges PAPI 3-2023. Conformément au cahier des charges national, les effets prévisibles des travaux, ouvrages ou aménagements sur les milieux naturels et les paysages, envisagés pour le PAPI, doivent faire l'objet d'une analyse circonstanciée des mesures d'évitement, de réduction et, en dernier lieu, si nécessaire, de compensation. Aussi, l'analyse environnementale inscrite dans le Programme d'Etudes Préalables - PEP (fiche-action 1.3 cf. annexe 2), déclinée au titre de l'axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la culture du risque », doit aider le Syndicat et les parties prenantes du bassin versant, dans leurs réflexions stratégiques et leurs choix d'aménagement en identifiant les possibilités de s'appuyer sur la biodiversité et les écosystèmes pour réduire l'aléa.

La déclinaison de cette fiche-action s'est inscrit dans **un contexte réglementaire renouvelé**, avec l'obligation pour les porteurs de PAPI de réaliser une **évaluation environnementale du programme dans son ensemble**. Le Syndicat Mixte Moselle Aval a souhaité s'engager dans cette démarche afin de déposer un dossier de PAPI le plus actualisé possible au regard des attendus nationaux. Cette **démarche reste volontaire**, étant donné que l'engagement du Syndicat dans la démarche PAPI est antérieure à la publication du décret, le 24 juin 2023 au Journal officiel, qui élargit les listes des plans et programmes soumis à évaluation environnementale.

1.2 Modalités de concertation réglementaire

Le Syndicat Mixte Moselle Aval a souhaité respecter volontairement les modalités prévues par l'article L.121-15-1 du code de l'environnement qui stipule que la concertation préalable « permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du PAPI, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire ». La concertation préalable est principalement régie par les articles L. 121-15-1 à L. 121-21 et R. 121-19 à R. 121-24 du Code de l'Environnement.

1.3 Modalités prévues dans le PAPI d'intention du Bassin Versant de la Moselle Aval

Dans le cadre de l'axe 0 : Pilotage et coordination du PAPI d'intention, ayant évolué en Programme d'Etudes Préalables, la fiche action 0.2 « Organiser la concertation et la consultation du public » a été établie et visait les objectifs suivants :

- Déployer une démarche de concertation avec les populations tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAPI d'intention
- Réaliser une consultation publique dans le cadre de la définition du projet de PAPI

Concernant la concertation préalable, objet du présent bilan, les modalités suivantes étaient envisagées : « *La concertation avec les parties prenantes du territoire est une étape incontournable pour réaliser les diagnostics de terrains, faciliter l'appropriation des connaissances et des enjeux, afin de construire une stratégie commune de prévention du risque inondation* ».

Outre la gouvernance propre au déploiement de la démarche PAPI (COTECH et COPIL), des **groupes de travail thématiques/de pilotage** seront mis en place afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions. La concertation avec les acteurs identifiés pour chaque action sera déclinée à tous les niveaux et sur la durée du PAPI d'intention. L'objectif est de réaliser des actions au plus proche des territoires (échelon communal) afin de recueillir des informations plus qualitatives (expérience vécue des inondations, du territoire et de son aménagement) et de les intégrer dans les éléments de diagnostics ; mais également de faire émerger des propositions d'actions à l'échelle locale qui permettront de répondre aux objectifs globaux de réduction de la vulnérabilité.

Une **concertation particulière sera menée avec la profession agricole** dans le cadre de projets de transfert d'exposition des inondations identifiés aux termes des actions 6.4 et 6.5 du PAPI d'intention ».

Pour l'accompagner dans l'animation de sa concertation, le Syndicat Mixte a mandaté le **groupement Even-Aire Publique pour animer la concertation** tout au long de la démarche de définition du PAPI et des enjeux en matière d'environnement. Un tiers-neutre a ainsi été mobilisé pour l'animation d'ateliers thématiques multi-acteurs. La consultation du grand public, qui prendra à minima la forme d'une participation par voie électronique, n'est pas incluse dans le présent bilan de concertation et fera l'objet d'un bilan dédié.

II. Les modalités de concertation mises en œuvre

Une **stratégie de concertation et de communication** a été élaborée afin de préciser les publics cibles de la concertation dans le cadre de l'élaboration du PAPI du Bassin Versant de la Moselle Aval et de l'Evaluation environnementale Stratégique. Les EPCI du bassin versant, les partenaires financiers et techniques, les partenaires transfrontaliers, et le grand public ont été identifiés comme les cibles prioritaires à associer à la démarche. Selon les acteurs, des dispositifs de concertation et d'information spécifiques ont été mis en œuvre.

Le présent bilan fait mention des principales rencontres multi-acteurs. En complément, les équipes du Syndicat Mixte Moselle Aval ont animé de **très nombreuses rencontres bilatérales avec des communes, EPCI et partenaires pour enrichir le PAPI et l'évaluation environnementale.**

2.1) Les instances de gouvernances dans la cadre de la mise en œuvre du PEP et rencontres bilatérales

Entre 2020 et 2025, le Syndicat Mixte Moselle Aval a rempli les missions suivantes dans le cadre de la mission globale, « **1.1 Animer le Programme d'Etudes Préalables (PEP)** » :

- Animer le Comité de suivi de la SLGRI ;
- Animer les instances du PEP (COFIL, COTECH) ;
- Organiser et suivre les travaux des groupes de travail thématiques

De nombreuses instances et rencontres ont été organisées et animées et ont permis de nourrir l'élaboration du programme d'actions et l'évaluation environnementale.

Concernant la mission « **1.2 Organiser la concertation et la consultation** » les dispositifs suivants ont été animés (les rencontres multi acteurs et ateliers thématiques sont mentionnées à partir de la rubrique 2.1 du présent bilan).

2020

- Echanges réguliers avec les élus et techniciens des EPCI membres sur les différentes thématiques du PAPI d'intention.
- Entretiens avec les techniciens des EPCI membres du Syndicat et des Syndicats de rivière dans le cadre de la préparation au déploiement des actions relevant des axes 1 et 3 du PAPI d'intention (du 17/11 au 15/12 soit 12 entretiens).

2021

Promotion de la démarche PAPI d'intention auprès des EPCI du bassin versant de la Moselle aval :

- Echanges réguliers avec les élus et techniciens des EPCI membres sur les différentes thématiques du PAPI d'intention

2022

Promotion de la démarche PEP auprès des EPCI du bassin versant de la Moselle aval :

- Réponses aux différentes sollicitations (tout au long de l'année) ;
- Aide à l'élaboration des éléments de présentation pour les élus (tableaux de synthèse, modèle de délibération) ;
- Entretiens avec les communes de la vallée de la Moselle dans le cadre du diagnostic des enjeux et de la vulnérabilité du territoire (avril à décembre)

2023

Organisation de réunions politiques et techniques, pour la concertation et consultation des EPCI autour de la construction du nouveau champ de compétences Moselle Aval et PAPI.

Rencontres avec :

- La Communauté de Communes Cœur Pays Haut - Woigot : le 06/02/2023 ;
- La Communauté de Communes du Sud Messin : le 15/03/2023 ;

- La Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières : le 28/03/2023 ;
- La Communauté de Communes de Cattenom et Environs : le 29/03/2023 ;
- La Communauté de Communes Mad et Moselle : le 30/03/2023 ;
- La Communauté de Communes Rives de Moselle : le 31/03/2023 ;
- La Communauté de Communes Bassin de Pont-à-Mousson : le 03/04/2023 ;
- L'Eurométropole de Metz : le 04/05/2023 et le 19/10/2023 ;
- La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan : le 24/05/2023 ;
- La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch : le 25/05/2023 ;
- La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville : le 12/07/2023 ;
- La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluence : le 14/11/2023 ;
- La Communauté de Communes Pays Orne Moselle : le 13/11/2023

2024

Au regard de l'avancée du programme d'actions, une démarche renforcée de dialogue territorial a été animée :

- Accompagnement des EPCI membres dans la mise en cohérence de leur politique publique en matière de grand cycle de l'eau avec les objectifs du PEP et du futur PAPI. Nombreux échanges dans le cadre des transferts PI impliquant désormais pour le Syndicat la gestion et l'exploitation d'ouvrages de protection contre les inondations.
- Identification des opérations menées à l'échelle locale par des maîtrises d'ouvrage infra pouvant intégrer le futur PAPI
- Intégration de la problématique du Montenach gérée par la Ville de Sierck à la réflexion portant sur un programme de prévention des inondations de la Moselle, en lien avec la renaturation du cours d'eau mais aussi la compréhension hydraulique de la concomitance des crues ;
- Nombreux échanges avec le Président de l'EPAGE nord mosellan pour faire faciliter l'émergence de projets déjà lancés, et avec le Bouzonvillois Trois Frontières pour consolider une politique publique en matière de GEMAPI cohérente et soutenable (dont retour d'expérience sur les orages des 17-18 mai) ;
- Accompagnement d'Orne Lorraine Confluences dans la structuration de leur ambition politique pour le grand cycle de l'eau, développement d'une vision de long terme avec un phasage cohérent et soutenable financièrement (questionnement concernant le taux de la taxe GEMAPI) et aide à la prise en compte du risque inondation dans des projets d'aménagement tout en veillant à garantir de la disponibilité foncière pour des opérations de restauration des milieux sur le BV de l'Orne ;
- Soutien au Sud Messin pour faire émerger une démarche « ruissellement » (communes de Verny, Goin...);
- Accompagnement à la finalisation de la structuration de la compétence GEMAPI au sein du Bassin de Pont-à-Mousson, notamment d'un point de vue financier ;
- Accompagnement du Haut Chemin Pays de Pange et de la métropole de Metz concernant le projet du BV du ruisseau de Vallières (étude de faisabilité, acceptabilité, capacité financière...)
- ...

2.2) La concertation des EPCI du bassin versant

En complément des instances (COTECH et COPIL) organisées et animées dans le cadre des études faitières du PEP (études ruissellement, remontées de nappes, études de dangers, schémas directeurs Orne et Seille, état des lieux Moselle, dont modélisation hydraulique...), des **ateliers sectoriels** ont été animés à destination des EPCI à partir de la fin d'année 2023. Etaient conviés les techniciens et les élus GEMAPI référents au sein de chacune des structures. Des regroupements géographiques ont été réalisés selon les enjeux et sujets à aborder : Orne Amont, Orne Aval, Seille et axe Moselle (rencontres bilatérales pour cette dernière).

3 réunions de concertation ont été animées sur les BV Orne et Seille, en lien avec les démarches Schémas Directeurs portées par Moselle Aval :

Secteur d'ateliers de concertation	Informations pratiques	Participants
REUNION CONCERTATION SD ORNE - BV ORNE AVAL CONFLUENCE YRON	<ul style="list-style-type: none"> Jeudi 9 novembre 2023, 09h30 – 12h30 Auboué, Salle des Fêtes James Galli 	8 participants Elus et techniciens des CC Orne Lorraine Confluence, CC Rives Pays Orne Moselle, CC Rives de Moselle, CC CPH, CRW, CA Portes de France Thionville
REUNION CONCERTATION SD ORNE - BV ORNE AMONT	<ul style="list-style-type: none"> Jeudi 16 novembre 2023, 09h30 – 12h30 Auboué, Salle des Fêtes James Galli 	6 participants Elus et techniques des CC Orne Lorraine Confluences, CC Pays Orne Moselle, CC Mad et Moselle, CC Pays Etain
REUNION DE CONCERTATION GROUPEMENT SEILLE	<ul style="list-style-type: none"> Mardi 5 décembre 2023, – 9h00 – 12h Cheminot 	10 participants Elus et techniques de Metz Métropole, de la CC du Bassin de Pont-à-Mousson, SYMSEILLE et de la commune de Cheminot et de Port-sur-Seille

Ces ateliers ont été organisés de manière à répondre à plusieurs objectifs prioritaires :

- Faire un point d'étape sur le contexte d'élaboration du PAPI
- Revenir sur les enjeux et objectifs du Schéma Directeur concerné
- Questionner la pertinence des actions envisagées, en lien avec l'état d'avancement de certains projets locaux à enjeux
- Prioriser les actions à retenir

- Recueillir des informations relatives au portage des actions : capacité des maîtres d'ouvrages à porter les actions et financer le reste à charge, éventuel transfert de la maîtrise d'ouvrage à Moselle Aval
- Recueillir des informations/données sur certains sujets (remontées de nappes, qualité des sols, foncier...)
- Favoriser et définir l'engagement des porteurs d'actions en particulier les EPCI, pour aboutir aux futures lettres d'intentions, pour les actions inscrites au PAPI
- Nourrir l'élaboration de l'Evaluation Environnementale Stratégique dans une approche itérative

Pour répondre à ces objectifs, les ateliers ont été organisés autour de l'ordre du jour suivant, structuré autour de 5 séquences :

- Point n° 1 : Présentation du contexte PAPI – Focus sur le Schéma Directeur concerné par l'atelier
- Point n° 2 : Objectifs et organisation des ateliers de concertation
- Point n° 3 : Enjeux et objectifs du Schéma Directeur de l'atelier
- Point n° 4 : Pistes d'actions pour le déploiement d'un programme de travaux cohérent sur le bassin versant concerné
- Point n° 5 : Focus sur quelques actions phares à l'échelle du secteur

A l'issue des ateliers de concertation, des rencontres en bilatéral entre Moselle Aval et des communes/EPCI ont pu être animées afin de poursuivre la présentation des objectifs et des modalités de mise en œuvre des actions pré-identifiées. Ce dispositif a également permis à des structures absentes des ateliers de participer.

Lors de chaque atelier, des **actions phares** ont été présentées et fait l'objet de discussions pour permettre des ajustements et approfondissements.

Orne (secteur aval) :

- Présentation des ouvrages de protection contre les inondations
 - Digue de Moyeuve
 - Digue de Rombas – sidérurgie
 - Digue de Rombas
 - Digue du Conroy
- Proposition d'un projet ambitieux de gestion intégrée sur le site des Portes de l'Orne
- ...

Orne (secteur amont) :

- Prédimensionnement d'un système d'endiguement à Jeandelize
- Amélioration de la qualité morphologique de la traversée de Conflans-en-Jarnisy
- Vers la maîtrise d'un espace de liberté sur le Longeau
- ...

Seille :

- Aménagement / Suppression des seuils
- Reméandrage de la Seille

- Diversification de la traversée urbaine de Marly
- Gestion des merlons de curage
- Ouvrages de protection contre les inondations
 - Metz Queuleu
 - Metz-Magny
 - Site de Marly
 - Cuvry

2.3) La concertation multi-acteurs thématiques

5 ateliers thématiques ont été animés afin d’aborder des sujets prioritaires dans le cadre de l’élaboration du PAPI et de l’Evaluation Environnementale Stratégie au regard des enjeux du bassin versant de la Moselle aval. En amont des ateliers, un travail de recensement et cartographie des acteurs concernés par les thématiques a été réalisé afin de convier largement les structures pertinentes pour les ateliers et ainsi croiser les points de vue et les connaissances.

Thématique	Informations pratiques	Nombre de participants et structures invitées
Atelier thématique sur Ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> • 25 septembre 2024 – 9h00 – 17h • Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson 	Environ 50 participants <ul style="list-style-type: none"> • EPCI • Syndicats de rivière • Agence de l’Eau Rhin-Meuse • DREAL Grand Est • Région Grand Est • DDT 57 • DDT 54 • DDT 55 • Fédération Départementale de Pêche 54 • Chambre d’Agriculture 54 • Chambre d’Agriculture 57 • Bureaux d’études : ARTELIA, Liose, BRGM
Atelier sur les Grands Projets/Industries -Stratégie foncière	<ul style="list-style-type: none"> • 11 octobre 2024, 10h00 – 12h30 • Digital Lab à Uckange 	Environ 40 participants <ul style="list-style-type: none"> • Co-animation avec le SAGE BF et la CA Val de Fensch • Les collectivités et industriels des bassins versants de l’Orne « aval » et de la Fensch •
Atelier thématique sur le volet agricole	<ul style="list-style-type: none"> • 5 février 2025, 14h00 – 17h00 • Communauté de Communes du 	8 participants <ul style="list-style-type: none"> • Chambre régionale d’agriculture du Grand Est (excusée),

	Bassin de Pont-à-Mousson	<ul style="list-style-type: none"> • Chambres départementales d'agriculture (Moselle, Meurthe et Moselle, Meuse (excusée)), • Parc Naturel Régional de Lorraine (excusée), • Direction Départementales des Territoires (services Risques et Agriculture) • DREAL Grand Est (excusée)
Atelier thématique sur les Continuités écologiques /usages	<ul style="list-style-type: none"> • 6 février 2025, 9h00 – 12h00 • Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson 	<p>16 participants</p> <ul style="list-style-type: none"> • DREAL Grand Est • VNF • Office Français de la Biodiversité ; • Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Moselle, Meurthe et Moselle, Meuse) ; • Associations de pêche agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin versant Moselle Aval ; • Associations de canoë kayak ; • Autres... • Facultatif : chargés de missions GEMAPI des EPCI / Syndicats de rivière (si intéressés)
Atelier Paysage sous l'angle gestion des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • 6 février 2025, 14h00 – 17h00 • Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson 	<p>16 participants</p> <ul style="list-style-type: none"> • DREAL Grand Est – Eau, Biodiversité, Paysage • Parc Naturel Régional de Lorraine ; • Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine ; • Ligue pour la Protection des Oiseaux(excusée) ; • Associations de protection de l'environnement (excusée) ; • Départements gestionnaires d'Espaces classés Espaces Naturels Sensibles ; • Office National des Forêts ; • Facultatif : chargés de missions GEMAPI des EPCI / Syndicats de rivière (si intéressés)

a. Concertation sur le ruissellement

La journée d'atelier du 25 septembre 2024 visait à répondre aux objectifs suivants :

- Associer les parties-prenantes à l'élaboration du PAPI
- Favoriser l'interconnaissance entre les participants
- Partager les résultats de l'étude du BRGM et Syndicat Moselle Aval afin d'informer sur l'état actuel des connaissances : recueillir l'avis des participants et valider les secteurs stratégiques identifiés
- Sensibiliser les participants sur les enjeux de ruissellement (hors urbain notamment)
- Favoriser le partage d'expériences via des témoignages inspirants
- Identifier collectivement des actions à conduire face aux enjeux de ruissellement

Le déroulé suivant a été animé :

- Accueil des participants et brise-glace d'interconnaissance
- Mot d'accueil d'élus
- Rappel du contexte de l'atelier et présentation du déroulé et des objectifs
- Présentation des résultats des études PEP au PAPI
- Partage de retours d'expériences : des diagnostics en cours à l'échelle de deux EPCI (Eurométropole de Metz et CC Bassin de Pont à Mousson)
- Présentation des leviers financiers mobilisables par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et les services de l'Etat
- REX : gestion du ruissellement et dispositif Inond'ACTION (réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes) - Entente Oise Aisne
- Proposition d'une hiérarchisation affinée des sous bassins versants (Moselle Aval)
- Atelier cartographique (avec répartition géographique des participants pour composer les groupes) organisé autour de deux séquences :
 1. Prise de connaissance et amendement des cartes de diagnostic relatives au phénomène de ruissellement, découpées en bassins versant (Orne, Seille, Moselle secteur aval, Moselle secteur amont)
 2. Réflexion sur les actions évoquées tout au long de la journée en matière de lutte contre le ruissellement, la stratégie à adopter au sein du PAPI et les modalités d'exercice de la compétence
- Echanges, restitutions et conclusions





b. Concertation sur les Grands Projets/Industries - Stratégie foncière

L'atelier du 11 octobre 2024, co-organisé avec le SAGE Bassin Ferrifère et la CA Val de Fensch, visait à répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser l'interconnaissance entre les participants (collectivités, industriels, partenaires techniques et financiers)
- Engager un dialogue sur le foncier avec l'ensemble des parties prenantes et les associer à l'élaboration du PAPI
- Informer – partager les connaissances, les démarches en cours et les enjeux de gestion intégrée (GEMA + PI) du risque inondation du territoire Orne « aval » et Fensch en particulier
- Développer une stratégie foncière en vue d'une reconquête des milieux aquatiques en recherchant une optimisation des co-financements

Le déroulé suivant a été animé :

- Introduction de M. HUSSON, Président de la CLE du SAGE Bassin Ferrifère et M. CERBAI, VP à la CA Val de Fensch et délégué au Syndicat Moselle Aval
- Tour de table, où chacune des structures informe l'assemblée de ses projets / attentes / contraintes / vécus... avec 1 ou 2 diapos
- Présentation des études et programmes en cours (Moselle Aval : PAPI / SD Orne ; CA Val de Fensch : Etude gestion intégrée Fensch)
- Témoignages des industriels sur leur vécu par rapport au cours d'eau, leurs projets dont les projets envisagés à proximité des cours d'eau
- Témoignages des collectivités sur leurs actions passées, et projets en cours vis-à-vis des cours d'eau
- Présentation des partenaires techniques et financiers – rôle et implication dans les projets
- Témoignages, rex d'une action conduite sur un site industriel pour une restauration de cours d'eau ayant bénéficié à l'industriel et à la collectivité
- Les leviers financiers possibles : Etat (fonds Barnier), Agence de l'Eau Rhin Meuse et Région Grand Est

- En atelier à l'issue de la plénière : diagnostic / actions / contraintes des industriels. Il s'agissait de favoriser les échanges, identifier les personnes à aller revoir dans un second temps pour approfondir les discussions.



c. Concertation sur le volet agricole

d. Concertation sur les continuités écologiques /usages

e. Concertation sur les paysages sous l'angle gestion des milieux naturels

Ces ateliers organisés sur 2 jours (les **05 et 06 février 2025**) visaient à répondre aux objectifs suivants :

- Partager une synthèse des diagnostics (ruissellement, hydraulique et hydromorphologique) menés à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval depuis 2020 ;
- Recueillir des données récentes et consolider les bases de données internes ;
- Recueillir les attentes et éventuelles contraintes et craintes des participants ;
- Faire émerger une philosophie commune de travail ;
Faire émerger une approche coordonnée sur certains sujets et trouver des synergies d'actions, dont certaines pourraient intégrer le futur Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Moselle aval.

Ils ont été structurés autour de l'ordre du jour suivant :

- Présentation du contexte PAPI
- Tour de table d'interconnaissance et recueil des attentes
- Partage des éléments de diagnostic
- Focus sur la thématique de l'atelier : présentation des grandes typologies d'actions pré-identifiées.

- Ateliers participatifs



2.4) Les rencontres dédiées à la finalisation du programme d'actions en 2025

Une **première journée technique** a été organisée par Moselle Aval pour réellement entrer dans la démarche de rédaction du premier PAPI du bassin versant de la Moselle aval le 19 novembre 2024. Le **COTECH du 2 avril 2025** a permis de poursuivre la finalisation du programme d'actions.

Par la suite, des **rencontres ont eu lieu le 15 et 16 mai 2025** pour présenter et conforter le pré-programme d'actions à intégrer au premier PAPI. Dans la continuité de ces rencontres réunissant des techniciens et élus, une **réunion de validation politique a été animée le 27 mai 2025** pour réaliser les arbitrages et décisions nécessaires à la finalisation du programme d'actions. Les EPCI membres et non-membres sont associées dans la rédaction des fiches actions via des appels à contributions. Des **rencontres des élus au niveau communal** ont également été organisées, sur des secteurs à enjeux (ex. la Maxe, Joeuf, Goïn, Pagny-sur-Moselle ...).

Des rencontres sont également animées **entre Moselle Aval et des partenaires tiers pour consolider le programme d'actions**. En exemple peuvent être citées, de façon non-exhaustive, la rencontre avec **les élus et techniciens des fédérations de pêche le 13 mai** ou celles avec les **services de prévision des crues Meuse-Moselle animées les 26 mai et 19 juin** notamment pour calibrer certaines actions de l'axe 2 du PAPI.

Le **2 juillet 2025 a eu lieu un événement stratégique** sur une embarcation, à Schengen, pour la **finalisation du programme d'actions et la signature des lettres d'intention**, en présence des maîtres d'ouvrages du PAPI, et les représentants de l'Etat, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Sur demande de la DREAL, une **présentation finale du PAPI a été organisée le 09 octobre 2025**, dans les locaux de la DDT57 à Metz. Les étapes de finalisation du dossier PAPI ont ainsi été présentées aux partenaires et maîtres d'ouvrages présents (près des deux tiers des maîtrises d'ouvrages identifiées dans le dossier PAPI étaient représentées). Chaque maître d'ouvrage a pu présenter ses fiches actions, avec comme point d'attention la justification économique et technique des opérations.

2.5 L'information et la sensibilisation du grand public

Le **site internet de Moselle Aval** dispose d'une rubrique dédiée à la démarche PAPI : <https://www.moselleaval.fr/fr/papi.html> qui présente des éléments pédagogiques et de synthèse sur la démarche. Une **rubrique contact** est également présente sur le site internet permettant au grand public de transmettre des demandes de renseignements ou des sollicitations au Syndicat Mixte. Le Syndicat a reçu par ce biais notamment de nombreuses demandes, suite aux épisodes d'inondation de mai 2024, pour être informés sur les dispositifs de réduction de la vulnérabilité locale, ce qui a motivé le Syndicat à lancer, courant 2025, une **démarche expérimentale de diagnostics de vulnérabilité du bâti**, en amont de la labellisation du PAPI.

En complément des informations mises à disposition, le Syndicat Mixte a mené des actions de **sensibilisation lors d'évènement locaux** (balades commentées, journée avec des scolaires...), en réponse à des sollicitation des EPCI, en complément du réseau des techniciens du bassin versant qu'il anime.



III. Synthèse des principaux avis exprimés

Pour chacune des grandes thématiques abordées lors de la concertation, une synthèse des principales contributions est réalisée. Les **réponses apportées par le PAPI** aux principaux avis exprimés sont précisées.

3.1 Paysages et milieux naturels

Sur cette thématique, des attentes importantes ont été exprimées en matière de **concertation, d'échanges, de pédagogie et de sensibilisation** sur les aspects paysagers des actions portées par le PAPI. Il a été proposé la **généralisation des approches paysagères** pour accompagner la mise en œuvre des projets et l'animation de dispositifs tels que des visites de terrains pour les riverains et élus concernés par les projets. Les contraintes foncières pesant sur les approches paysagères ont été rappelées.

Il ressort de la concertation des difficultés liées au manque d'entretien du patrimoine paysager, notamment sur certaines digues où la végétation s'est fortement développée en raison d'un entretien insuffisant.

- Un plan de gestion de végétation va être mis en place en ce sens sur les digues transférées à Moselle Aval, pour trouver un compromis acceptable entre écologie/paysage et stabilité de l'ouvrage sur le long terme.
- La mise en place d'un programme d'entretien et de gestion différenciée de la végétation des berges et du lit a également été proposés dans le cadre des schémas directeurs.

De manière plus globale, la nécessité d'une **approche différenciée des enjeux paysagers**, adaptée aux caractéristiques des différents milieux traversés, est confirmée. Certains projets, notamment les grands travaux de navigation de la Moselle, ont été identifiés comme ayant un impact paysager significatif. C'est le cas également des interventions sur l'autoroute A31, qui modifient fortement la structure visuelle du territoire.

- Le PAPI définit et intègre une stratégie de communication sur les aspects paysagers.
- Les fédérations de pêche seront également sollicitées en ce qui concerne les actions de réouverture et de suivi des annexes hydrauliques.

3.2 Continuités écologiques

De nombreuses actions de gestion intégrée du risque d'inondation (suppression de points noirs hydrauliques) permettront d'améliorer la continuité écologique longitudinale des cours d'eau (piscicole et sédimentaire). Des actions d'optimisation de Zones d'Expansion Crues (ZEC) comme la suppression de merlons en berges, restauration de lits moyens... permettront également d'améliorer les continuités latérales. Il ressort de la concertation une attente

particulière concernant **la prise en compte globale et ambitieuse des continuités écologiques** au sein du PAPI. De manière plus spécifique, il est proposé de **renforcer la sensibilisation des élus** sur les espèces protégées et toutes les composantes écologiques d'un milieu. Dans le cadre de projet, il est souhaité la réalisation d'études complètes pour identifier au préalable (via des bureaux d'études et inventaires) l'ensemble des enjeux en amont des travaux et éviter des retards de projet.

Des attentes ont été exprimées concernant **la restauration des annexes hydrauliques** dans le cadre du PAPI. Il est également proposé l'intégration d'une action spécifique sur les espèces exotiques envahissantes, pouvant se développer dans le cadre de l'arasement des seuils.

3.3 Volet agricole

Le sujet de la concertation a fait l'objet de plusieurs contributions. Il a été demandé d'assurer **l'association des agriculteurs à la démarche du PAPI** et de trouver des synergies entre les enjeux agricoles et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels et des risques inondation. Il a été recommandé d'enclencher la concertation avec les agriculteurs le plus en amont possible des projets et de viser une logique gagnant-gagnant en expliquant le contexte des projets pour apporter une vision plus globale.

Face à la problématique de ruissellement hors urbain, plusieurs actions prévues par le PAPI sont pertinentes : la plantation de haies, la mise en place de fascines et de bandes enherbées dans les axes de ruissellement principaux et également des actions plus structurelles qui seront déployées sous maîtrises d'ouvrage communales, répondant à des problématiques liées à des pluies exceptionnelles. Néanmoins, les bénéfices des haies doivent davantage être explicités aux agriculteurs (retention des matériaux, limitation du ruissellement, abris aux animaux d'élevage...).

De la pédagogie doit également être déployée concernant les zones de transfert d'exposition aux inondations.

- La stratégie du PAPI recherche les actions gagnant-gagnant qui seront à développer et à valoriser. A titre d'exemple, la suppression de merlons de curages pour optimiser le fonctionnement des ZECs naturelles et la réutilisation de la matière pour diversifier les écoulements, permettra d'améliorer le ressuyage des parcelles agricoles (cas de la Seille par ex.).

Les problématiques de maîtrise du foncier ont été rappelées et il a été souhaité que des précautions soient prises concernant les procédures d'acquisition.

Pour les nouveaux projets de digues, il est important de réaliser une concertation suffisamment en amont de manière à associer les agriculteurs dans les choix de positionnement des ouvrages. L'objectif est d'aboutir au projet le moins impactant possible.

- Le PAPI lors de sa révision à mi-parcours et suite aux études AVP/PRO des projets visant le transfert d'exposition aux inondations, intégrera une fiche action dédiée au schéma de concertation à privilégier avec les agriculteurs, à adapter au cas par cas. Elle contient notamment des recommandations concernant l'association amont des professionnels dans les projets.
- Le PAPI prévoit également la poursuite des actions de sensibilisation auprès du monde agricole.

3.4 Les enjeux fonciers, industriels et d'entreprises

A l'issue de différents témoignages, retours d'expérience et de présentation, plusieurs projets ont fait l'objet d'échanges entre participants lors de l'atelier du 11/10/2024, animé par Moselle Aval.

Concernant le **Crassier du Pérotin sur le Conroy**, et au regard du projet de déplacement et reméandrage du cours d'eau, il est souhaité la poursuite de rencontres entre acteurs pour approfondir ce sujet (non inscrit au PAPI).

Concernant le **Site Europepe à Joeuf**, le projet en zone inondable portant sur la renaturation ambitieuse du cours d'eau, n'avait pas été remis en cause lors de la réunion de concertation. Il est néanmoins ciblé l'importance d'étudier en amont l'état de pollution des sols en lien avec les volumes décaissés dans le cadre du projet.

Concernant le travail sur les ouvrages, l'exemple de **l'aménagement du pont de Jamailles** à Rosselange a été présenté. Plusieurs actions ambitieuses sur ce site et à l'aval, jusqu'à Rombas, de gestion du risque inondation, intégrant la restauration de la continuité écologique de l'Orne, ont été intégrées au PAPI.

Le **site des portes de l'Orne** a fait l'objet de davantage d'échanges. Moselle Aval proposait une action ambitieuse de restauration morphologique (reméandrage, dépollution naturelle des sols et eaux...), en lien avec la gestion du risque d'inondation (champs d'expansion de crues contrôlés). Il était envisagé que le site bénéficie d'un grand projet écologique et urbain intégrant un recul de digue et de gestion intégrée de cours d'eau. Au regard des interrogations qu'il soulève, il est souhaité qu'un dialogue multi-partenarial se poursuive en lien avec des études complémentaires pour accompagner les arbitrages, et en lien également avec les autres projets des industriels (dont un projet de déploiement d'une micro-centrale hydroélectrique au niveau du barrage de Gandrange, évoqué par Arcelor Mittal lors du temps en plénière).

Dans le même temps, un autre atelier a été animé par la CA Val de Fensch avec d'autres acteurs. Ces échanges ont permis de conforter la relation entre les industriels et la collectivité, qui inscrit in fine dans le premier PAPI de la Moselle Aval, un programme très ambitieux de gestion intégrée du risque inondation sur son territoire.

3.5 Le ruissellement

De manière globale, il ressort des contributions sur la thématique du ruissellement l'importance de **renforcer la prévention** concernant le risque de ruissellement ainsi que de viser une meilleure connaissance du territoire : l'ensemble des modélisations doivent être confrontées aux réalités locales. Un levier important repose sur **l'urbanisme**. En ce sens, il est important de veiller aux autorisations de constructions qui sont susceptibles de créer des aléas ruissellement. Il est également souligné **la pertinence des solutions fondées sur la nature** (préservation des haies, pâtures, replantations...) qui peuvent permettre de faire évoluer les choses positivement. L'hydraulique douce a ainsi retenu l'attention de nombreux acteurs. Par ailleurs, la solidarité entre les territoires est nécessaire pour répondre à ces enjeux, y compris pour les territoires qui ne sont pas directement concernés. En résumé, une **approche systémique et collective** est nécessaire pour agir face à la problématique du ruissellement.

La recherche d'une stratégie optimisée de gestion de la problématique ruissellement à l'échelle du bassin versant, initiée à la suite des modélisations MESALES et WATERSED du BRGM menées dans le cadre du PEP au PAPI, devra être poursuivie.

Concernant les actions à mettre en œuvre, il est globalement souhaité de donner une place prépondérante à la co-construction pour les projets, à la fois avec les riverains et avec le monde agricole. Cette co-construction doit être anticipée en amont et maintenue dans la durée des projets. Pour favoriser la mobilisation des propriétaires et exploitants, la logique gagnant/gagnant (ex : ex. pas de perte de terre, de l'ombrage pour les animaux, exploitation de l'arbre..) est jugée pertinente. Néanmoins, des questionnements sont soulevés concernant les principes d'indemnisation à privilégier.

Concernant l'exercice de la compétence de l'item 4, plusieurs options ont été discutées et différents avis exprimés : transfert d'une partie de l'item 4/ taxe GEMAPI / Clé de répartition éventuelle entre GEMAPIen et Commune. Un consensus ressort néanmoins en faveur de l'intérêt de mutualiser les ressources entre les différentes collectivités afin d'aller sur le terrain et mobiliser les acteurs.

3.6 Zoom sur des actions locales

Les actions de la Seille

Concernant la **mise en place potentiellement d'un système d'endiguement sur le site de Marly**, la commune est favorable à une digue de protection contre une crue de grande ampleur. Les **projets d'ouvrages de protection contre les inondations pour Metz Queuleu et Metz-Magny** n'ont pas été remis en question. Concernant Cuvry, il convient de prendre en compte un projet de lotissement sur les espaces agricoles qui se trouveraient en zone inondable.

La **diversification de la traversée urbaine de Marly (Mouv SYMSEILLE)** est identifiée comme un retour d'expérience positif à valoriser puisqu'il existe une demande en faveur de la réappropriation des rivières en ville/village qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

Concernant la **suppression potentielle des seuils, la disparition d'un moulin soulève des craintes** au regard de la perte de patrimoine.

Face à la proposition d'un entretien différencié des cours d'eau en fonction des tronçons et de leurs caractéristiques (urbain, rural, enjeux particuliers), **les contraintes règlementaires** ont fait l'objet d'importantes critiques au regard des freins qu'elles génèrent pour l'entretien des cours d'eau.

Les actions d'Orne Aval

Il ressort que **le projet des Portes de l'Orne** est particulièrement concerné par les enjeux du PAPI (gestion des milieux et réduction de l'aléa inondation), mais complexe à mettre en œuvre, étant donnée la multiplicité des acteurs et des projets, la méconnaissance à ce stade des contraintes du site (dont pollution des sols)...

Concernant les ouvrages de protection contre les inondations, sur **le secteur du Conroy et du crassier du Pérotin**, une solution alternative est proposée par le déplacement du cours d'eau dans une emprise purgée, de manière à s'affranchir des problématiques d'érosion des berges et de déstabilisation potentielle de bassins à boues très pollués. Des enjeux liés à la présence de canalisation d'eau potable et de canalisations de gaz sont également à prendre en compte. Cette variante d'aménagement, si techniquement faisable, serait plus pérenne que des protections de berge à envisager sur un important linéaire, et permettrait probablement, moyennant des aménagements connexes, de répondre en partie aux problématiques d'inondation rencontrées à l'aval (Moyeuvre-Petite et Moyeuvre-Grande). Les échanges se sont poursuivis avec les gestionnaires du site fin 2024. Leur priorité était de répondre aux exigences des Préfets et de remettre en état le site. Aucune action n'a finalement été intégrée dans le premier PAPI Moselle Aval sur ce périmètre.

Un certain nombre d'autres actions ambitieuses proposées par Moselle Aval dans le cadre du Schéma Directeur Orne (actions sur les ouvrages contraignants entre Rosselange et Rombas notamment) n'avaient pas été remis en question par les maîtres d'ouvrages potentiels, qui se sont finalement appropriés les actions au cours de l'année 2025 après plusieurs échanges en bilatéral, et se sont engagés à leur exécution dans la durée du PAPI.

Les actions d'Orne Amont

Lors des rencontres d'octobre 2023, il avait été demandé l'étude d'alternatives concernant le **projet de prédimensionnement d'un système d'endiguement sur la commune de Jeandelize**,

dont l'acceptabilité soulève des différences d'appréciation. Concernant le projet d'amélioration de la qualité morphologique de la traversée de Conflans-en-Jarnisy, le choix de mettre en place un suivi de l'évolution naturelle du site et de réaliser un entretien différencié est partagé par les acteurs. Enfin, concernant le projet de **maîtrise d'un espace de liberté de Longeau**, visant la restauration naturelle à moyen terme du cours d'eau par les processus d'érosion/transport/dépôt, un enjeu repose sur la maîtrise foncière des parcelles. Ces actions n'intègrent finalement pas le PAPI, mais les réflexions doivent se poursuivre.

Un certain nombre d'autres actions ambitieuses proposées par Moselle Aval dans le cadre du Schéma Directeur Orne (actions concernant la suppression de points noirs hydrauliques entre Homécourt et Joeuf notamment) n'avaient pas été remis en question par les maîtres d'ouvrages potentiels, qui se sont finalement appropriés les actions au cours de l'année 2025 après plusieurs échanges en bilatéral, et se sont engagés à leur exécution dans la durée du PAPI.

Les actions de l'axe Moselle

En parallèle de la démarche de construction du PAPI, les structures compétentes en matière de GEMAPI du bassin versant ont mené des études et démarches de concertation pour faire émerger des projets, sur les affluents de la Moselle, dont certains intègrent le premier PAPI Moselle Aval. Dans la majorité des cas, Moselle Aval était convié aux instances de suivi de ces démarches. Le Syndicat a également participé, par le biais des études du PEP, à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydromorphologique et hydraulique la Moselle et des zones de confluences. Des réflexions ont été initiées et partagées aux structures gemapiennes et au gestionnaire du Domaine Public Fluvial. Ces réflexions seront poursuivies en phase PAPI.

IV. Conclusion

Le Syndicat Mixte Moselle Aval a mis en œuvre une concertation importante dans le cadre de l'élaboration du PAPI du Bassin Versant de la Moselle Aval et de l'Évaluation Environnementale Stratégique. Cette concertation a permis d'enrichir la Stratégie du PAPI ainsi que son programme d'actions. En lien avec l'Évaluation environnementale stratégique, une approche itérative a été mise en œuvre pour consolider le programme d'actions.

Plus de 150 personnes ont participé aux ateliers multi-acteurs mentionnés dans le présent bilan. En addition, le Syndicat Mixte a animé de très nombreuses rencontres bilatérales avec les collectivités et partenaires pour aboutir à un PAPI partagé.

Il ressort des avis exprimés des attentes fortes concernant la poursuite de la mobilisation des acteurs et des approches partenariales pour la mise en œuvre des projets, ainsi que la recherche d'une gouvernance efficace et efficiente. Le partage des connaissances et les actions de prévention sont également ciblés comme prioritaire pour améliorer la prise en compte du risque inondation.

C'est donc dans cette optique, que la gouvernance du futur PAPI sera la suivante :

- la tenue de 2 à 3 Comités de suivi de la SLGRI (Instance de suivi de la SLGRI qui fait le lien avec la mise en œuvre du PAPI)
- la tenue de 2 Comités de pilotage (instance de pilotage qui s'assure de la bonne exécution technique et financière du PAPI et prend les décisions stratégiques)
- la tenue d'au moins 2 Comités techniques (prépare le COPIL et assure le suivi de la mise en œuvre des actions et de la mobilisation des aides financières)
- la tenue de 3 à 5 des groupes de travail liées aux Commissions thématiques (groupes de travail thématiques en charge de mener le suivi technique des opérations. Mobilisent les acteurs locaux et font remonter les avancées au comité technique). Les groupes de travail sont les suivants :
 - Sensibilisation/Culture du risque et Prévision/Gestion de crise
 - Aménagement du territoire et adaptation
 - Gestion de l'Aléa (Actions gestion intégrée / Actions protection inondation/Groupe techniciens de rivières).